



Président : Gérard PEYLET, Professeur émérite à l'Université Bordeaux Montaigne

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901, l'**ARAL**, dont le but est d'intervenir dans la vie culturelle régionale en mettant en valeur les richesses du patrimoine et l'identité de la région Limousin, réunit des membres qui ont tous des attaches diverses avec le Limousin.

ARAL

Puy Las Hautas
16 impasse des Pâquerettes
87510 SAINT-JOUVENT

BULLETIN D'ADHÉSION 2016/2017

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse-mail :@.....

Profession :

Cotisation annuelle : 15 € (1), payable par chèque établi à l'ordre de l'**ARAL**

À retourner par courrier à *Muriel Bonnet, trésorière adjointe* :

Muriel BONNET
12, Impasse des Pâquerettes
Puy Las Hautas
87510 SAINT-JOUVENT

(1) Cotisation minimale. Cotisation comme Membre bienfaiteur : 20 €. Cotisation pour un couple : 20 €.